



LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

Paris, le 15 mars 2022.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE (codes AMF : 9900004329 et 990000114389).

Quels changements vont intervenir sur votre fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE ?

Le Conseil de Surveillance du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE a, en date du 25 novembre 2021, pris la décision de transformer votre fonds en nourricier de la SICAV GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS à compter du **19 avril 2022**.

A compter de cette date, votre fonds sera composé en totalité et en permanence des parts F2 de la SICAV maître GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS et reprendra sa stratégie à l'identique. Ces 2 OPC étaient déjà gérés par la même équipe de gestion.

L'objectif de cette nourriciarisation est de faire bénéficier votre fonds, à travers sa SICAV maître, d'une gestion prenant en compte dans sa sélection des titres et des OPCVM, des critères extra financiers en complément des éléments d'analyse financière. Pour cela, la SICAV maître GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS est elle-même investie en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM d'investissement responsable ayant le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Les changements proposés entraînent une modification de l'exposition aux différentes catégories de risques (cf. tableau ci-dessous).

L'élargissement de la fourchette d'exposition aux actions dans l'allocation du fonds entraîne une évolution de l'exposition aux différentes catégories de risques. Néanmoins, le niveau de risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 reste équivalent à 4.

Un graphique de l'évolution de la valeur liquidative des fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE et GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS est présent en annexe de ce document.



Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **19 avril 2022**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette opération et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité d'arbitrer sans frais vos avoirs ou de sortir sans frais vos avoirs devenus disponibles pendant un délai de trente jours à compter de la réception de ce courrier.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement / risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif¹)))

Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre fonds ?

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRES
Régime juridique et politique d'investissement		
Indicateur de référence	50% MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate J-1 clôture.	50% MSCI world Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate (coupons réinvestis) J-1 clôture.
Changement de méthode de sélection des titres*	Transformation en fonds nourricier de la SICAV GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS.	

Modification du profil de rendement/risque		
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7		

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques



	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u>	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition :</u>	<u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u>
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Risque actions [10% ; 60%]	Risque actions [20% ; 80%]	+
	Risque de taux [40% ; 90%]	Risque de taux [20% ; 80%]	-

Frais			
Frais indirects maximum à la charge du FCPE	Part 1 : 0,25 % Part 2 : 0,80 %	Part 1 : 0,45 % Part 2 : 0,45 %	
Frais courants	<i>Calculés à la clôture au 31 mars 2021 :</i> Part 1 : 1,70 % Part 2 : 0,25%	<i>Estimation après la modification :</i> Part 1 : 1,70 % Part 2 : 0,25 %	=
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	<u>En fonction des instruments :</u> Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € Produit OTC : de 10 € à 150 €	Néant	

Informations pratiques		
Exercice social	Mars	Septembre

*Ces modifications ont reçu l'agrément de l'AMF en date du 24 février 2022.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

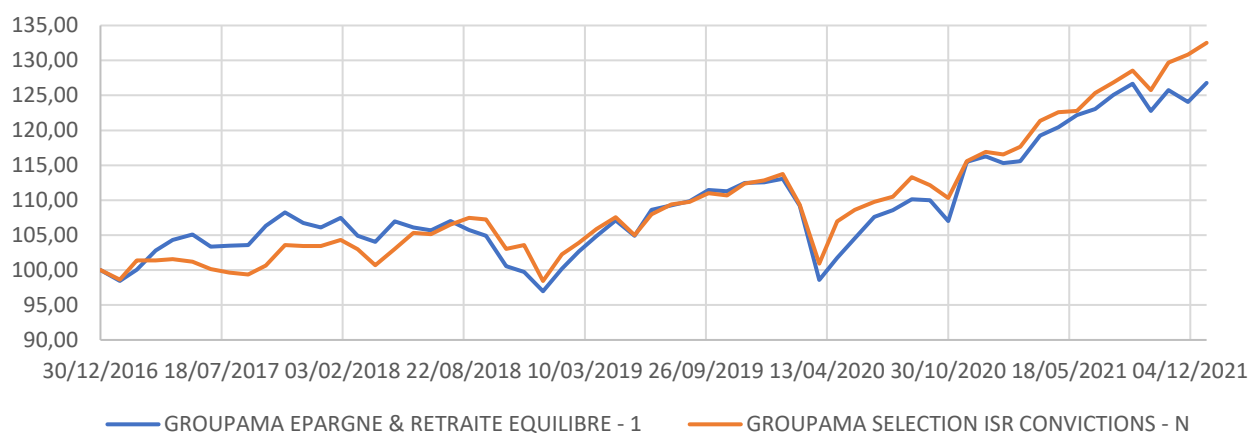
Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE qui sera disponible sur le site Internet de Groupama Epargne Salariale, www.groupama-es.com, à compter du **19 avril 2022**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

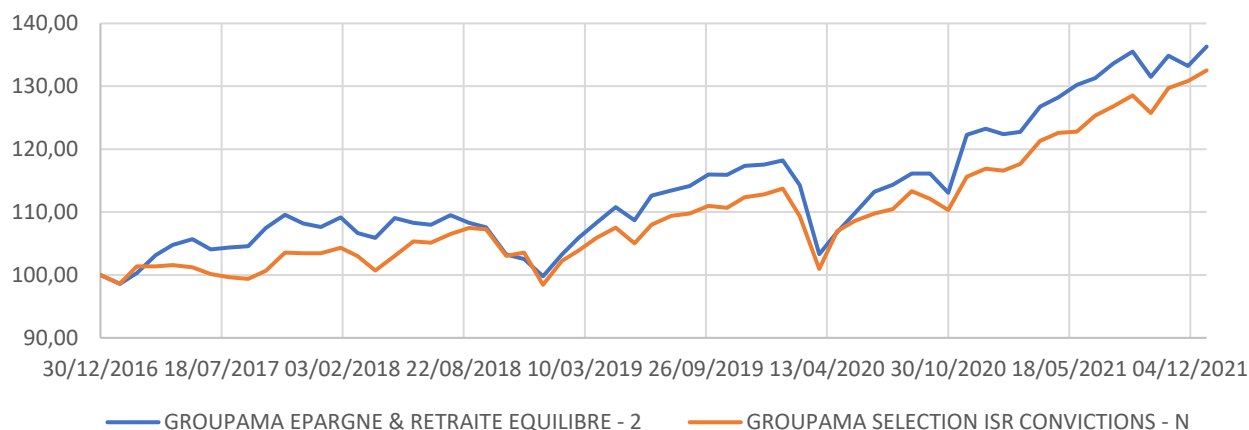


Annexe

**Evolution de la valeur liquidative des fonds
GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE (part 1)
vs GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (part N)****



**Evolution de la valeur liquidative des fonds
GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE (part 2)
vs GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (part N)****



Source : Groupama AM

**La part N de GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS est présentée à titre d'exemple. Ses frais de gestion sont plus élevés que ceux de la part F2 de GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (part encore inactive dédiée à la nourriciarisation des parts du fonds GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE).